



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

exportations

Question écrite n° 9598

Texte de la question

Mme Nathalie Gautier attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur l'avenir des organismes chargés du soutien au commerce extérieur. D'un côté, le Centre français du commerce extérieur a pour mission de mettre à disposition des entreprises, en particulier des PME, l'information nécessaire à leur développement international. De l'autre, l'Ubifrance est chargé d'intervenir dans le soutien aux expositions et salons commerciaux à l'étranger. Ces interventions sont particulièrement importantes pour les PME et les très petites entreprises qui ne disposent pas toujours des moyens nécessaires pour promouvoir elles-mêmes leurs produits et leur savoir-faire à l'étranger. Initiée par le gouvernement précédent, une refonte du dispositif d'aide à l'exportation des PME est prévue. Face aux inquiétudes des personnels sur les projets envisagés et face à la contestation de la méthode adoptée par le gouvernement pour mener cette réflexion, elle souhaite connaître l'état d'avancement des travaux et les moyens mis en place pour permettre d'élaborer une réforme dans la concertation et dans la transparence. - Question transmise à M. le ministre délégué au commerce extérieur.

Texte de la réponse

Les organismes Ubifrance et Centre français du commerce extérieur (CFCE) sont chargés respectivement de la promotion des entreprises françaises sur les marchés extérieurs et de l'information de ces mêmes entreprises en assurant la diffusion auprès de ces dernières des données collectées par tout le réseau de la direction des relations économiques extérieures (DREE), et plus spécialement des missions économiques à l'étranger. Ces deux organismes travaillent en étroite collaboration avec les 154 missions économiques du réseau de la DREE et il s'agit bien de renforcer et de rendre plus cohérente leur action. Afin d'apporter aux entreprises françaises, et aux PME au premier chef, des prestations encore plus pointues et répondant encore plus précisément à leurs besoins spécifiques, il est nécessaire de procéder à une harmonisation des méthodes, voire des équipes de travail, selon des divisions similaires à l'intérieur des deux organismes, dans un esprit de plus grande concertation, entre les organismes eux-mêmes, et avec le reste des intervenants du dispositif d'aide au commerce extérieur : réseau DREE bien entendu - en France (direction régionale du commerce extérieur) et à l'étranger (missions économiques), mais aussi réseau consulaire (chambres de commerce et d'industrie en France et à l'étranger, fédérations professionnelles), et réseau d'appui régional. C'est pourquoi, le ministre délégué au commerce extérieur a demandé à MM. Jean Lévy et Bernard Testu de lui remettre un rapport d'évaluation des services et des produits de ces organismes, en leur demandant de vérifier leur adéquation avec les attentes des entreprises clientes, leur utilité et leur pertinence. Parallèlement, il a également demandé à Mme Clara Gaymard, sous-directrice de la direction des relations économiques extérieures, de lui présenter des propositions d'actions concrètes visant à soutenir le commerce courant des entreprises et à les encourager à se tourner vers l'exportation. Le ministre délégué au commerce extérieur considère en effet que le dispositif privilégie insuffisamment les actions de promotion, notamment la participation aux salons à l'étranger, par rapport à certains des voisins étrangers et qu'il conviendrait de promouvoir l'utilisation de la procédure du volontariat international en entreprise. L'ambition du Gouvernement est de créer pour les entreprises, et notamment les PME, un environnement plus favorable à leur internationalisation et de leur apporter des outils

performants, plus ouvert sur les actions collectives de promotion. Lors de la discussion budgétaire, le 15 novembre, à l'Assemblée nationale, le ministre délégué au commerce extérieur a indiqué qu'il avait décidé la fusion des organismes publics d'appui aux entreprises, en insistant sur la priorité mise à la satisfaction des trois missions suivantes : mieux diffuser auprès des PME l'information et les prestations produites par les missions économiques à l'étranger, faire des volontaires à l'international en entreprises une priorité nationale et favoriser la participation des entreprises françaises aux salons à l'étranger. Dans l'attente de ces réformes, les moyens accordés par l'Etat à ces organismes sont rigoureusement maintenus dans le projet de loi de finances pour 2003 à hauteur de 39,85 millions d'euros pour l'ensemble, au même niveau qu'en 2002.

Données clés

Auteur : [Mme Nathalie Gautier](#)

Circonscription : Rhône (6^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9598

Rubrique : Commerce extérieur

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 décembre 2002, page 5087

Réponse publiée le : 27 janvier 2003, page 517